

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 18 février 2021 à 9 h au 33, rue du Pont, et à laquelle sont présents : les conseillères Lucie Jacob et Lorraine Boisvert et les conseillers messieurs Alain Déry, Paul Goyette et Dominique Cossette tous formant quorum sous la présidence de Luc Pellerin, maire.

Madame Marie-Claude Jean, secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal le 10 février 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-02-22

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Aide à la voirie locale – Projet particulier d'aide – Circonscription électorale – Reddition des comptes – Approbation
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

Il est **proposé** par Alain Déry et **résolu** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

3. AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJET PARTICULIER D'AIDE – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – REDDITION DES COMPTES – APPROBATION

2021-03-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas ait pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve les dépenses d'un montant de 33 497\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

4. FERMETURE DE LA SÉANCE

2021-02-24

À 9 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Paul Goyette **propose** la levée de la séance.

Marie-Claude Jean
Secrétaire-trésorière

Luc Pellerin
Maire

Je, Luc Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.